

## DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2019

Réuni le vendredi vingt-deux novembre deux mil dix-neuf à vingt heures, salle de la Mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

*Étaient présents :* Mesdames BOUGIS, CAILLET, COUDURIER, GUÉRU, MARY,  
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, PINGUET, RAGOBERT.

*Étaient excusés :* Madame VERMOND qui a donné pouvoir à Monsieur IMBAULT,  
Monsieur LEFEVRE qui a donné pouvoir à Madame GUÉRU,  
Monsieur FONTENY.

*Était absente :* Madame GALLOIS.

#### **VIREMENTS DE CRÉDITS**

Pour la réfection du Pont des Conduites des virements de crédits seront effectués pour un montant de 21 653.00 €.

#### **ENQUÊTE COMMERÇANTS**

Madame GUÉRU commente le résultat du sondage qu'elle a effectué auprès des commerçants et le projet de plaquette de présentation de la Commune.

Dans l'ensemble, les commerçants sont satisfaits des fêtes, des marchés et souhaitent ajouter des manifestations tels que braderie, marchés nocturnes l'été etc...

Une commission commerçants sera créée.

#### **ENQUÊTE AIDE À LA PERSONNE**

Madame COUDURIER s'est rendue chez les personnes âgées de plus de 80 ans afin de connaître leurs besoins. Pendant la canicule, ces personnes ont été appelées ou visitées pour savoir si tout se passait bien. Des voisins ou amis se sont portés bénévoles pour les aider à faire leurs courses, remplir des dossiers et jouer avec elles pour leur tenir compagnie.

#### **AUGMENTATION DES LOYERS**

- a) Le loyer du logement situé 2, rue de l'Enclos sera augmenté de 1.20 % au 1<sup>er</sup> novembre 2019, selon l'indice de référence des loyers.
- b) Les autres logements de l'école seront augmentés de 1.53 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020, selon l'indice de référence des loyers.

#### **DROITS DE CHASSE**

L'Amicale des Chasseurs a versé à la Commune 55 % des actions de chasse soit 6 160.00 € et 5 % au C.C.A.S. soit : 560.00 €. Le conseil accepte.

#### **PRESTATION MÉNAGE À LA SALLE POLYVALENTE**

Lorsque la salle ne sera pas rendue propre, il sera demandé 60.00 € pour le ménage.

#### **COMPENSATION SUR LE PRIX DU REPAS VERSÉ PAR LA COMMUNE DE NEUVY-SUR-BARANGEON**

Le conseil municipal décide d'annuler les 2 délibérations prises concernant la compensation sur le prix du repas et autorise le Maire à signer la convention avec la Commune de Neuvy-sur-Barangeon.

.../...

.../...

Pour l'année scolaire 2018-2019, la Commune de Neuvy-sur-Barangeon versera 0.46 € par repas pris par les enfants de Neuvy scolarisés à Nançay et déjeunant à la cantine de Nançay et pour l'année scolaire 2019-2020, la Commune de Neuvy-sur-Barangeon versera 0.40 € par repas.

### **INDEMNITÉ DU RECEVEUR**

Le conseil municipal décide de verser une indemnité de conseil au taux de 100 % par an au Receveur Municipal.

### **EXAMEN DE DEVIS**

Les devis suivants sont acceptés :

- a) Antivirus pour les ordinateurs de la Mairie : 192.00 €.
- b) Suivi gestion du cimetière : 2<sup>ème</sup> tranche pour la reprise des tombes à l'état d'abandon et affichage de la liste des personnes inhumées, mise à jour pour 6 mois : 1 820.00 €.
- c) Achat de 8 tables pour l'annexe de la mairie : 1 094.30 €.

### **SERVICE COMMUN « URBANISME »**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention de service commun pour l'instruction du droit des sols entre la Communauté de Communes « Vierzon-Sologne-Berry » et la Commune de Nançay, autorise le Maire à signer cette convention.

### **ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VILLAGES DE LA FORÊT AU SIRS DE LURY-SUR-ARNON**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider l'adhésion de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt au Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Lury-sur-Arnon afin d'assurer les services de transports scolaires des enfants scolarisés.

### **CATASTROPHES NATURELLES**

Suite à la sécheresse de 2019, le conseil municipal décide de déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de l'État.

### **REMERCIEMENTS**

Le Maire fait part au conseil des remerciements de :

- Madame Jacques CHIRAC, suite au décès de son époux, ancien Président de la République et à l'envoi du livre d'or que des habitants de Nançay ont signé.
- de plusieurs associations pour le versement des subventions.

### **INFORMATIONS**

- ❖ Le Maire informe le conseil que :
  - Le Docteur BRAND cessera son activité au 31 décembre 2019. Le Maire a pris différents contacts avec des organismes pour trouver un remplaçant et va rencontrer les Docteurs SCHILLER.
  - Que les horaires d'ouverture au public de la mairie et de l'agence postale seront les suivants à compter du 06 janvier 2020 :
    - Le lundi de 15 h 00 à 17 h 00
    - Les mardis, mercredis et vendredis : de 9 h 30 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00
    - Fermé le jeudi.
    - Le samedi de 10 h 00 à 11 h 00.
- ❖ Monsieur RAGOBERT indique que les travaux de la station d'épuration avancent normalement.
- ❖ Monsieur IMBAULT informe que les travaux de la fibre optique accusent un retard stable, que l'agenda va être validé, qu'il espère trouver un interlocuteur pour l'antenne téléphonique et qu'un mail a été envoyé aux Présidents des associations pour leur demander un article à paraître dans le prochain bulletin municipal.
- ❖ Monsieur BAILLY signale que les travaux d'Ad'ap aux toilettes publiques avancent bien, que les serrures des toilettes à la salle polyvalente ont été réparées.

.../...

- ❖ En ce qui concerne le fleurissement, le Maire informe le conseil que la Commune a conservé sa fleur et qu'il est allé avec Monsieur BAILLY à la réception à la Région Centre.  
Au niveau départemental, la remise des prix aura lieu le vendredi 29 novembre 2019 à Bourges et à Nançay le samedi 30 novembre 2019.
- ❖ Le Maire remercie les bénévoles et les services techniques pour le travail effectué pour l'installation des décors de Noël.
- ❖ Le Maire indique que les deux arbres dangereux dans le parc Abbé René Bodineau ont été abattus par les employés communaux.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame BOUGIS demande qui sera disponible pour la distribution des cadeaux de Noël aux aînés.
- Les vœux du Maire auront lieu le 10 janvier prochain.
- Le Maire demande de prendre des photos des décors de Noël pour envoyer les cartons d'invitations et les vœux.

Le Maire,